



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN

DEMANDE D'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE

- 2 Photocopies couleur** recto/verso du permis de conduire étranger en cours de validité+ **l'original**
- 1 Photocopie** de la carte de séjour + **l'original**
- 1 Photocopie** du passeport + **l'original**
- 1 Photocopie** de la validation du visa par l'OFII + **l'original**
- La traduction officielle **légalisée** ou **apostillée** en français du permis de conduire étranger
- Un certificat de résidence délivré par les autorités consulaires pour un français ou un ressortissant de l'union européenne ayant acquis leur résidence + **de 6 mois** à l'étranger
- Pour un ressortissant de l'union européenne **un justificatif de domicile + l'original de plus de 6 mois** sur le territoire national (EDF, Eaux, téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, attestation d'assurance pour le logement, titre de propriété, attestation d'hébergement + justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant),
- 1 Photocopie + l'original** d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, Eaux, téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, attestation d'assurance pour le logement, titre de propriété, attestation d'hébergement + justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant),
- 2 Photos d'identité récentes et identiques** de face et tête nue (format 35 x 45mm)
- Faire la demande de l'attestation de droit à conduire au pays qui a délivré le permis de conduire + **TRADUCTION**
- 150,00 € (chèque, espèces ou carte bleue) à payer après les vérifications d'usage

A REMPLIR AVEC PRECISION

NOM :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE PRECISE :

TELEPHONE :

EMAIL :

Fait à Saint Martin, le

(Signature)